

## MORISSONNAUD MAILLET Manuela

---

**De:** JUTAND Christophe <christophe.jutand@eau-adour-garonne.fr>  
**Envoyé:** vendredi 17 janvier 2025 07:06  
**À:** Boîte aux lettres CARTECLIMA  
**Cc:** ILBERT Nicolas; LABOURROIRE Sophie; BROUSSEY Manuella; CUZANGE Thomas; THIERCELIN Eloise  
**Objet:** SCOT Grand Angoulême : remarques Agence de l'Eau Adour Garonne

Bonjour,

Suite à nos échanges, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les remarques de l'Agence de l'Eau sur les documents du SCOT arrêté en septembre dernier et soumis à consultation.

De manière générale, nous constatons que les documents produits abordent de manière globale et pertinente l'ensemble des enjeux du territoire liés à l'eau et aux milieux aquatiques.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Bien cordialement,

Christophe Jutand

Christophe JUTAND  
Chef de service bassin de la Charente  
**Agence de l'Eau Adour-Garonne**  
**Délégation Atlantique-Dordogne**  
4 rue du Professeur André Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tel 05.56.11.19.84  
Assistante : Valérie PAILLET  
Tel direct : 05.56.11.19.87  
[valerie.paillet@eau-adour-garonne.fr](mailto:valerie.paillet@eau-adour-garonne.fr)

## Diagnostic du territoire / Cahier 7 – Climat, air, énergie Version pour l'arrêt du SCoT-AEC – Septembre 2024

### **Page 13 : il nous semblerait important de faire évoluer la rédaction pour évoquer les conséquences de la hausse des températures sur la ressource en eau, par exemple :**

Le bassin de la Charente connaît déjà aujourd'hui des températures moyennes supérieures de 1°C par rapport aux niveaux de 1960-1987. Cette tendance à la hausse devrait se confirmer à l'horizon 2050 avec une hausse comprise entre +1,2°C et +2.1°C.

Même si les précipitations devraient rester globalement constantes en moyenne annuelle d'ici 2050, la hausse des températures, par l'évaporation et l'évapotranspiration qu'elle engendre, devrait à elle seule limiter la recharge des nappes et provoquer la diminution des débits des cours d'eau de 20 à 40% notamment en période estivale.

### **Page 73 et suivantes : 5.4 Potentiel hydraulique**

Le diagnostic du SCOT identifie 40 sites potentiels pour de nouvelles installations hydroélectriques.

L'Agence de l'Eau s'interroge sur la viabilité des 40 sites identifiés. Alors que les sites sur la Charente et la Touvre pourraient viables en termes de débit en tenant compte des évolutions du changement climatique, il n'en est pas de même pour les autres affluents. Les rivières Boëme, Charraud, Argence, Eaux Claires, Echelle, Claix et Né présentent des régimes hydrologiques et des chroniques de débits quasiment incompatibles avec de nouvelles installations. Certains de ces cours d'eau sont même à sec plusieurs mois par an.

Le terme de "facilement mobilisable" ne nous semble pas très approprié, car chaque site devra se conformer aux normes de restauration de la continuité écologique. Ces dispositifs, tels que les passes à poissons pour la montaison et la dévalaison sont coûteux et remettent souvent en cause la rentabilité de ces installations, et donc la viabilité globale des projets situés sur le bassin de la Charente compte tenu des faibles niveaux de production.

En revanche, la valorisation du potentiel lié au turbinage des eaux usées, sous réserve d'une étude de faisabilité, semble intéressant.

Par ailleurs dans tout le diagnostic, il n'est fait aucunement mention de la forte valeur patrimoniale des milieux aquatiques de la Touvre. Il s'agit d'un cours d'eau extrêmement spécifique et de bonne qualité, avec une forte valeur paysagère qui mérite d'être valorisé comme un point fort du territoire du SCOT et protégé à ce titre.

**Page 138** : remplacer « diagnostic du Plan d'adaptation de l'EPTB Charente » par « diagnostic du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du fleuve Charente »

**Page 139 : haut de page, voici notre analyse technique :**

L'état des ouvrages des systèmes d'assainissement (SA) ne préjuge pas des performances épuratoires des SA. Les données du SDASS du Grand Angoulême donnent plutôt ¼ des STEP à renouveler. Travailler sur les eaux claires parasites (ECP) est un préalable, sensibiliser les particuliers sur les déconnexions des eaux pluviales (EP) et chercher à les infiltrer à la parcelle doit être mené en parallèle.

**Page 164** : dans les sources des chapitres « Eau » et « Biodiversité » rajouter « Charente 2050 » « SAGE Charente » « PACC Adour Garonne »

## **Plan d'actions Air Energie Climat du SCOT valant Plan Climat Air Energie Territorial Version pour arrêt du SCOT-AEC – Septembre 2024**

**Page 148 : Sous-action 2 - Mobilisation des outils réglementaires dans le futur PLUi :**

Ne faut-il pas ici reprendre l'objectif fixé dans l'action 42 : "Viser le 0 rejet pour les pluies centennales" ?

**Page 156 : modalités de mise en œuvre :** L'Agence de l'Eau fait partie des partenaires

**Page 167 / références :** citer Charente 2050

**Page 169 : Sous-action 4 : Sensibilisation et incitation du secteur agricole :**

Dans cette sous action, l'Agence de l'Eau n'est pas identifiée comme partenaire ni financeur... mais l'animation peut être très certainement accompagnée par notre établissement

**Page 171 :** selon l'Agence de l'Eau, le volet "sobriété" doit absolument faire partie des objectifs stratégiques de cette action (case à colorer)

**Page 177 : Sous-action 1 : Mise en place d'une coordination départementale :**

Cette action ne semble pas relever de la compétence du Grand Angoulême mais relèverait plutôt du Département ou de Charente-Eaux

**Page 185 :** Ajouter comme référence le PACC du bassin Adour Garonne (plan d'actions adopté par le Comité de Bassin en juillet 2018 visant à mobiliser les acteurs du bassin pour s'adapter au changement climatique.)

**Ajouter :** *dégradation des infrastructures et des milieux aquatiques (l'augmentation du ruissellement entre autres affecte la qualité des milieux aquatiques)*

**Page 188 :** Ajouter l'Agence de l'Eau comme partenaires des sous-actions 1, 3 et 4

**Page 189 :** Ajouter dans les indicateurs de suivi les surfaces désimperméabilisées.

**Page 202 :** Ajouter l'Agence de l'Eau comme partenaires des sous-actions 1 à 4

**Page 207 :** Ajouter l'Agence de l'Eau comme partenaires des sous-actions 1 à 4

**Page 211 :** Ajouter l'Agence de l'Eau comme partenaires des sous-actions 1 et 2

**Page 216 :** Ajouter l'EPTB Charente comme partenaires des sous-actions 1 à 5

**Page 250** : Ajouter l'Agence de l'Eau comme partenaires la sous-action 4

**Page 262** : « Mobiliser pleinement les cofinancements publics » : ajouter l'Agence de l'Eau comme financeur

---

**De** : Boîte aux lettres CARTECLIMA <carteclima@grandangouleme.fr>

**Envoyé** : vendredi 15 novembre 2024 16:43

**À** : LABOURROIRE Sophie <sophie.labourroire@eau-adour-garonne.fr>

**Objet** : TR: PLUi-M de GrandAngoulême > Invitation à la réunion des Personnes Publiques Associées

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [carteclima@grandangouleme.fr](mailto:carteclima@grandangouleme.fr). [Pourquoi c'est important](#)

Madame Labourroire,

Je vous transmets ci-dessous l'invitation adressée aux Personnes Publiques Associées dans le cadre de l'élaboration du PLUi valant Plan de Mobilités de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême.

Dans le cadre de cette démarche globale, le Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial a été arrêté en septembre dernier. Sur ce sujet je souhaiterai pouvoir m'entretenir avec vous ( ou la personne qui suit ce dossier) de vive-voix. Auriez-vous vous la possibilité de m'appeler (numéro en signature) dans les prochains jours.

Pour votre information j'ai adressé ce même message à M. Ilbert. Ne sachant pas encore qui d'entre vous est l'interlocuteur/trice pour l'élaboration des documents de planification.

Je vous remercie

Cordialement



**Aline Delatte**

Service Planification de GrandAngoulême

Coordinatrice [Cartéclima !](#)

[a.delatte@grandangouleme.fr](mailto:a.delatte@grandangouleme.fr)

07 78 70 64 91



La **Communauté d'agglomération de GrandAngoulême** vous invite à la  
Réunion de présentation du  
**Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilité (PLUi-M)**

**Lundi 9 décembre 2024, 14h-17h,**  
au Siège de GrandAngoulême, salle du Conseil  
25 Boulevard Besson Bey, Angoulême

Cette réunion s'adresse aux **Personnes Publiques Associées** (PPA) à la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilité (PLUi-M).

Lors de la réunion PPA du 28 juin dernier, le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) du PLUi-M vous a été présenté. Celui-ci a été débattu en Conseil Communautaire le 19 septembre 2024 ([délibération n°2024.09.131](#)).

Le 9 décembre prochain il s'agira de vous faire part des principes ayant guidé l'élaboration des éléments constitutifs du PLUi-M, encore en cours d'élaboration avec les communes, et de recueillir vos retours. Nous vous transmettrons d'ici fin novembre les versions intermédiaires de ces documents [via cette plateforme dédiée aux PPA](#), sur laquelle vous pouvez consulter dès à présent le PADD.

L'arrêt du PLUi-M est envisagé en mars 2025.

Comptant sur votre présence et celle de vos services à ce temps d'échange pour affiner avec vous la rédaction des documents stratégiques du territoire de GrandAngoulême.

**ACTU sur le Schéma de Cohérente Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCOT-AEC) :**

Pour votre information, lors du Conseil du 19 septembre, le SCOT-AEC a été arrêté à l'unanimité ([délibération n°2024.09.130](#)). Le dossier est consultable sur la [page dédiée au SCOT-AEC en cours d'élaboration](#). L'avis des Personnes Publiques Associées à la révision du SCOT-AEC a été sollicité par courrier le 30.9.2024. L'enquête publique est prévue en février 2025.

